

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/03/2026 - B2026/012009 - 2019 B 07890 - 878 574 482 - 2K FEYZIN

Désignation de l'entreprise Société 2K FEYZIN Néant *

Adresse de l'entreprise 1 RUE DES RAZES 69320 FEYZIN

Numéro SIRET * 8 7 8 5 7 4 4 8 2 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 4

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	46 500	012		46 500	46 500	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	22 440	030	7 897	14 543	17 181	
	Immobilisations financières * (1)	040	5 340	042		5 340	3 585	
	Total I (5)	044	74 280	048	7 897	66 383	67 266	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	24 615	062		24 615	29 887	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	9 052	074		9 052	4 217
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	7 398	086		7 398	8 700	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	41 064	098		41 064	42 804
		Total général (I+II)	110	115 344	112	7 897	107 447	110 070
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *				120	10 000	10 000		
Ecart de réévaluation				124				
Réserve légale				126	968			
Réserves réglementées*				130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				
Report à nouveau				134		(40 000)		
Résultat de l'exercice				136	30 257	40 968		
Provisions réglementées				140				
Total I				142	41 225	10 968		
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
Emprunts et dettes assimilées				156	40 667	51 054		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	4 367	12 849		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	174	35 199		
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176	66 222	99 102		
Total général (I + II + III)				180	107 447	110 070		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 605		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Le bilan est conforme à Abregual

Formulaire obligatoire (article 302, 303 et 304 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société 2K FEYZIN</u>		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le					Néant		*						
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13	1	1	2	2	0	2	1	13	1	1	2	2	0	2	0	*		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209								210								415 997	480 065	
	Production vendue	{ biens services *	} dont export et livraisons intracommunautaires	215								214										
				217																		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222										
	Production immobilisée *											224										
	Subventions d'exploitation reçues											226										
	Autres produits											230										
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232									415 997	480 065
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234								290 662	358 010	
	Variation de stock (marchandises) *											236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											238								350	4 623	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											240								5 272	(29 887)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)										242									30 646	39 757
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			1 210					244									2 703	143
	Rémunérations du personnel *											250									35 820	39 616
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252									8 478	12 712
	Dotations aux amortissements *											254									4 488	3 409
	Dotations aux provisions											256										
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	}	259								262									236	86	
			260																			
Total des charges d'exploitation (II)											264									378 656	428 469	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270										37 341	51 596
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers											280										
	Produits exceptionnels											290										
	Charges financières											294								492	673	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	}	347								300									1 252	906
				348																		
	Impôts sur les bénéfices *											306									5 339	9 049
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											310										30 257
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312										30 257	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318										
	Provisions non déductibles *											322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.nor)											324									5 339	
	Divers* dont intérêts excédentaires des opes-cis d'associés	247										330										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option											251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999										
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																					997	
DÉDUCTIONS	Entreprenues nouvelles (44 sections)	986																				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sections)	981																				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345																				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									352										35 596	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											356										
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370										35 596	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

Annexe Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce -articles 9 et 11 -Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21,24, début, 24-1° ,24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
Matériel et Outillage industriels	10 ans

b) Participations , autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré .

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires .

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks .

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

2K FEYZIN
SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 1, rue des Razès 69320 Feyzin
878 574 482 R.C.S. LYON

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 07 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à onze heures,

Le soussigné, Kamel KROUNA, actionnaire unique et président de la société 2K FEYZIN a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Il a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui se traduisent par un bénéfice de 30 257 euros ;

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 40 968 € de la manière suivante :

- Réserve légale :	+	500 €
- Report à nouveau :	+	29 757 €

TROISIEME DECISION

L'indemnité de présidence versée au cours de l'exercice s'est élevée à 16 783 €.

QUATRIEME DECISION

Aucune convention visée à l'article L. 223-19 du code de commerce n'a été établie lors de l'exercice.

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

M. Kamel KROUNA
Président actionnaire

